



Boîte à Outils Internationale – Je me documente – Règlementation du Commerce Extérieur

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION « ACCORD UE-INDE »

du Jeudi 24 Mars 2011

Medef  
55 avenue Bosquet – 75007 Paris

Intervenant principal : M. Ignacio Garcia BERCERO, négociateur en chef à la DG Trade

Dans le cadre de l'activité de ses Comités « Accès aux Marchés Etrangers » et « Douanes », le Medef a accueilli le jeudi 24 mars 2011 M. Ignacio Garcia BERCERO, négociateur en chef à la DG Trade, venu faire le point des négociations entre l'Union Européenne et l'Inde sur un projet accord d'échanges commerciaux visant à libéraliser davantage les échanges entre ces 2 zones.

### 1. L'ETAT DES NEGOCIATIONS

Les négociations entre l'UE et l'Inde sont actuellement dans une phase cruciale, selon M. Bercero. Il faut qu'un accord soit trouvé dans les 3 mois, faute de quoi, pour des raisons de politique intérieure indienne, cet accord ne sera jamais signé.

Un prochain RDV a été fixé début avril entre les 2 délégations et si ce RDV a lieu et s'avère concluant, les négociations reprendront en mai pour qu'un accord soit signé avant la fin de l'année 2011 si tout va bien.

Cela étant, même si un accord est trouvé avant la fin de l'année 2011, un tel accord ne sera pas entériné avant 2013.

### 2. LES POINTS DE DIFFICULTE

#### - Les droits de douane

L'UE pousse l'Inde à ce que cet accord réduise à 0 la totalité des droits de douane à l'entrée en Inde pour les produits industriels (accord réciproque).

L'Inde l'a d'ores et déjà accepté pour le secteur textile et celui de l'habillement, mais des négociations restent à mener notamment pour les **secteurs mécanique** (cité textuellement par M. BERCERO) et automobile.

Les chapitres 84 et 85 ne devraient pas poser de problème, mais une grosse difficulté subsiste dans le secteur de la construction automobile (autos & pièces), les indiens étant très protectionnistes dans ce secteur.

#### - Les obstacles non tarifaires

Comme pour les droits de douane, l'UE pousse l'Inde à la disparition des obstacles non tarifaires à l'entrée du marché indien pour les secteurs industriels, mais les secteurs de l'automobile et de la pharmacie posent problème.



## FÉDÉRATION DES INDUSTRIES MÉCANIQUES

### - Le secteur des Services

Le secteur des Services constitue une autre difficulté dans le cadre de cette négociation: en effet, les Indiens ne peuvent libéraliser le secteur des banques, des assurances, de la grande distribution, de l'audit...et l'ouvrir aux étrangers, sans modifier la loi indienne : or, il y a très peu de chances que cette loi soit modifiée, donc il y a toutes les chances que les négociations UE-Inde dans ce domaine n'aboutissent pas.

### - Marchés Publics

Jusqu'à fin 2010, l'Inde ne voulait pas négocier avec l'UE sur l'ouverture de ses marchés publics dans le cadre de cet accord. Finalement, début 2011, l'Inde a accepté que l'accord prévoie aussi un chapitre à ce sujet dans le projet d'accord et que l'ouverture aux étrangers des marchés publics du gouvernement fédéral (mais non des Etats individuels de l'Inde) puisse être étudiée dans le cadre de cet accord.

## 3. QUESTIONS DES PARTICIPANTS

### - Est-ce que les négociations prévoient 1 discussion sur la protection des investissements étrangers en Inde ?

A priori pas pour le moment. Les négociateurs n'ont pas reçu de mandat dans ce domaine, mais il peut tout à fait être rajouté si la partie européenne le souhaite. Il suffit de le demander à M. Bercero.

### - Qu'en est-il de la demande du secteur du médicament européen que l'accord prévoit un chapitre sur la propriété intellectuelle dans ce secteur ?

Ce sujet ne fera pas partie de la négociation...l'Inde ayant indiqué que cela l'obligerait à modifier sa législation intérieure...même la demande d'un engagement de l'Inde dans ce domaine à terme n'est pas envisageable, selon M. Bercero.

*Nb : la représentante du LEM à cette réunion a manifesté son fort mécontentement à la suite de cette annonce...*

### - Qu'en est-il exactement de l'accord qui se profile sur le secteur textile ?

Le secteur textile bénéficiera d'un accord réciproque de démantèlement total des droits de douane s'étalant sur une période de 5 à 7 ans. Par ailleurs, un accord sur la propriété intellectuelle a également été accepté par la partie indienne.

Enfin, la « liste négative » sera réduite à néant, ce qui revient à dire que tous les produits textile seront concernés par l'accord. Il n'y aura pas d'exception.

En revanche, il n'y a pas de négociation prévue concernant l'accès au marché indien par les Européens des matières premières dans le secteur textile et de la suppression des taxes à l'export mises en place par l'Inde dans ce secteur.

### - Le secteur textile est-il le seul secteur à bénéficier de discussions dans le domaine de la propriété intellectuelle ?

Tous les secteurs pour lesquels la législation indienne dans le domaine de la propriété intellectuelle est déjà en vigueur pourront faire partie de l'accord.

En revanche, les secteurs qui ne font pas l'objet d'une législation indienne dans ce domaine ne pourront pas faire partie des discussions...ce qui est le cas du secteur des médicaments...



**FÉDÉRATION  
DES INDUSTRIES MÉCANIQUES**

- Quid du secteur de la chimie ?

Le secteur de la chimie est un secteur où la partie indienne a inscrit beaucoup de produits dans une liste négative....

- Les négociations UE-INDE prévoient-elles de parler des « règles d'origine » ?

Non, ce n'est pas prévu.

- Qu'en est-il des équipements pour le secteur nucléaire ?  
*(question posée par un représentant d'Areva)*

Les équipements pour le secteur nucléaire faisant partie des chapitres 84 et 85, les droits de douane vont être éliminés dans ces chapitres, sauf peut-être pour certains équipements très spécifiques...

M. Bercero invite le représentant d'Areva à lui transmettre les positions douanières des chapitres 84 et 85 qui sont importantes pour le secteur nucléaire de manière à ce qu'elles ne figurent pas dans les exceptions de l'accord...

### **CONCLUSION**

Selon M. Bercero, le climat général de ces négociations est assez positif car le 1<sup>er</sup> ministre indien actuel et l'industrie indienne dans son ensemble sont assez favorables à la signature d'un accord avec l'UE.

Mais cet appétit n'est pas illimité et se heurte à des contingences politiques intérieures indiennes qui empêchent la délégation indienne d'accepter de négocier sur certains sujets, notamment ceux qui obligeraient le gouvernement indien à modifier sa législation intérieure.